

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/04/2026 - 59116 - 2019 B 29306 - 878 591 577 - AB ORIENTAL

SASU AB ORIENTAL
Au Capital social de 1 000,00 €
Siège : 142 rue de Clignancourt
75018 PARIS
Immatriculation au RCS de PARIS, numéro 878 591 577

Greffe du tribunal des activités économiques de Paris Acte déposé le 16 AVR. 2026 Sous le N° 05911611115
--

PROCES-VERBAL
De l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'associé unique
Du 16/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mars à 15.00 heures, l'associé unique de la société, s'est réunis au siège de la Société sur convocation du Président en date du 01/03/2025.

L'assemblée est présidée par Monsieur GHERRAM Abed en sa qualité de Président associé unique.

Le président constate que tous les associés sont présents,

À savoir :

Monsieur GHERRAM Abed

(Président et propriétaire de 100 actions);

Total des parts présentes ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Le quorum ainsi atteint, Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

- les A.R. des lettres de convocation;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires;
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé;
- le rapport spécial de gérance relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;

- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le **31/12/2024**
- approbation des charges non déductibles;
- affectation des résultats de l'exercice;
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- questions diverses;

Il donne ensuite lecture du rapport et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le **31/12/2024**, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés, ils font apparaître un bénéfice net comptable de : **2 671.00 €** pour un Chiffre d'affaires de : **104 962.00 €**.

Dès lors, le quitus de sa gestion est donné au Président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

L'exercice clos au **31.12.2024** fait apparaître un bénéfice net comptable de **2 671,00€** et un report à nouveau de **49 225,00€** ainsi que l'absence de pertes antérieures et de réserve légale affectable, le bénéfice distribuable s'élève à la somme de **51 896€** que le président propose d'affecter comme suit :

- Distribution de Dividende : la somme de **14 878.00€**
- Le reste du bénéfice distribuable soit le montant de **37 018.00 €** sera affecté au report à nouveau créateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de maintenir Monsieur GHERRAM Abed dans ses fonctions de Président, ce pour une durée indéterminée.

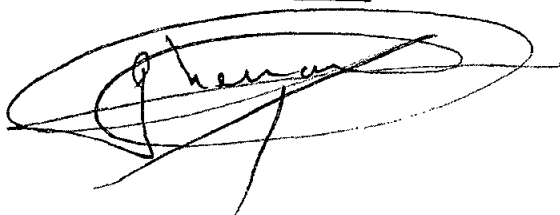
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidence et l'associé présent.

Fait à Villemomble Le 16/03/2025

Monsieur GHERRAM Abed
Président et Associé unique





DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
M GHERRAM Abed 142 RUE DE CLIGNANCOURT 75018 PARIS FRANCE N° d'adhérent : 20203040165050	Pour le compte de : SAS AB ORIENTAL 142 RUE DE CLIGNANCOURT 75018 PARIS 18 N° SIREN : 878 591 577 Période déclarée : Année 2024 Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022) Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023) Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024) Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021) Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017) Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	142 rue de Clignancourt		
Code postal	75018	Ville	Paris
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

Restauration de type rapide non sédentaire
--

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	3 142	Déficit (report du 2033-B)
-----------------------------------	--------------------------	-------	----------------------------

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	Ciel



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

1 - RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

48 760



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	1 803	1 803	0
Immobilisations financières (1)	1 200		1 200
TOTAL I (5)	3 003	1 803	1 200
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	220		220
Stocks marchandises	85		85
Créances autres (3)	291		291
Disponibilités	62 637		62 637
TOTAL II	63 233		63 233
TOTAL GENERAL (I + II)	66 236	1 803	64 433

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Report à nouveau	49 225
Résultat de l'exercice	2 671
TOTAL I	52 996
3 - Dettes (4)	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	1 841
Comptes courants d'associés	28
Autres dettes	9 568
TOTAL III	11 437
TOTAL GENERAL (I + II + III)	64 433



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable à compter du 31/12/2024)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N	
Ventes de marchandises		dont export et livraisons intracommunautaires		453
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		104 505
Autres produits				4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				104 962
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				157
Variation de stock (marchandises)				-85
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				27 357
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-94
Autres charges externes				23 601
Impôts, taxes et versements assimilés		dont TP/CFE, CVAE	76	110
Rémunérations du personnel				48 760
Charges sociales				1 621
Dotations aux amortissements				391
Autres charges				2
Total des charges d'exploitation (II)				101 820
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				3 142
Produits et charges divers		Impôts sur les bénéfices (VII)		471
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				2 671

B - RÉSULTAT FISCAL

		Bénéfice	Déficit
		2 671	
Réintégrations de l'exercice			
Impôts et taxes non déductibles			471
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice	Déficit
		3 142	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice	Déficit
		3 142	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	1 803			1 803	
Immobilisations financières					
	1 200			1 200	
TOTAL rubrique I	3 003			3 003	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	1 413	391	1	1 803
TOTAL rubrique II	1 413	391	1	1 803



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	5 773
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	5 583



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du 31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel	2,00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	2,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	104 958
TOTAL 1	104 958

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	27 514
Variation négative des stocks	179
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	1 883
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	21 717
TOTAL 3	51 293

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	53 665
---	--------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du 31/12/2024)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Certifier Conforme

[Signature]